



22<sup>ème</sup> réunion des directeurs nationaux de programme d'action contre les mines  
Panel sur la compréhension des engins explosifs improvisés (EEI)

Intervention de l'ambassadeur Yann Hwang,  
Représentant permanent de la France à la Conférence du désarmement

(Genève, 8 février 2019)

Merci madame la Directrice,

La France est, comme beaucoup d'acteurs aujourd'hui présents dans cette salle, très concernée par la menace que représentent les Engins Explosifs Improvisés, les EEI.

Comme vous le savez, mon pays est très engagé militairement aujourd'hui sur plusieurs théâtres d'opération. Et les forces françaises sont de plus en plus confrontées aux EEI.

La menace représentée par les EEI est ainsi particulièrement importante au Sahel où les forces françaises luttent contre le terrorisme. Les victimes d'EEI représentent plus de la moitié des tués dans les rangs des armées engagées, tant au sein des armées des pays de la région qu'au sein des armées projetées en soutien. La situation était d'ailleurs à peu près identique en Irak et en Afghanistan.

Les conséquences pour les forces armées qui sont confrontées aux EEI sont toutefois très différentes selon le niveau de formation et d'équipement :

-les troupes robustes et bien entraînées subissent des conséquences moins graves lors des attaques, notamment parce qu'elles appliquent des procédures contre-EEI éprouvées. Et cela reste toujours le cas même si les groupes armés terroristes s'adaptent et font évoluer les caractéristiques techniques de leurs engins et les tactiques de mise en œuvre de ces engins ;

-en revanche, pour les troupes moins aguerries, les bilans d'attaques par EEI sont très souvent dramatiques.

La menace que représentent les EEI est grandissante. Malheureusement, en 2018, sur l'ensemble du théâtre d'opération au Sahel, le nombre d'EEI ayant explosé ou ayant été neutralisés a augmenté de près de 40% par rapport à 2017. Il a ainsi dépassé le nombre de 700.

Le nombre de victimes est très important. Pour la seule année 2018, dans la région du Sahel, 375 civils ont été tués par des EEI et 700 blessés très grièvement.

Car les civils restent les premières victimes des EEI. Certains groupes essayaient jusqu'à récemment d'épargner les populations civiles. Mais d'autres groupes, quant à eux, les prennent au contraire pour cible de manière récurrente. Ainsi le groupe BOKO HARAM frappe quasi quotidiennement la population civile de sa zone d'action. Au Nigéria, au

Cameroun au Niger, il cherche ainsi à maintenir la population en état de terreur et à l'empêcher de collaborer avec l'Etat. De plus, BOKO HARAM recourt très fréquemment aux attaques suicides, donnant à ses attaques un côté encore plus choquant. De très jeunes femmes et des enfants sont « utilisés » comme kamikazes. Nous le savons, cette menace a tragiquement généré le déplacement de 2 millions de personnes qui se sont réfugiées hors des zones d'action du groupe. Les cibles sont elles aussi choisies pour choquer : églises, mosquées, marchés, file d'attente pour la distribution d'aide alimentaire, etc.

Les dommages causés par les EEI au Sahel sont ainsi très importants. Mais cette situation, bien que déjà très préoccupante, reste sans commune mesure avec celle représentée l'usage que DAECH a fait des EEI au temps de son apogée, alors que les armées françaises le combattaient avec ses alliés. Le nombre d'EEI produits et utilisés par DAECH était alors très important. Des charges impressionnantes étaient utilisées. Pire encore, DAECH a systématiquement piégé et pollué les zones qu'il abandonnait. Et cette pollution rend aujourd'hui impossible le retour des populations déplacées par le conflit dans de nombreuses zones, en Irak comme en Syrie. Cela pose de très importants problèmes pour la résolution à long terme de la crise dans cette région. Aujourd'hui, des zones kurdes accueillent de manière forcée des réfugiés arabes, ce qui pose des problèmes de stabilité politique.

Voilà pourquoi la France veut autant s'impliquer dans la lutte contre les EEI. Parce que nous sommes confrontés à un problème de sécurité réel et pratique qui tue des personnes chaque jour. C'est un problème de la vie réelle, et non un problème bureaucratique abstrait.

Les EEI sont ainsi un phénomène à la fois massif - lorsque vous examinez son impact - et diversifié lorsque vous examinez les différentes approches requises pour y faire face. La France est particulièrement mobilisée, et ce depuis plusieurs années, sur ce sujet.

Elle est mobilisée sur le terrain bien sûr, au travers des actions nombreuses de ses forces armées, de ses activités de coopération et des activités qu'elle finance.

Elle est aussi mobilisée pour faire avancer ce sujet au sein des organisations internationales, ici à Genève, tout comme à New York. Car la France reste convaincue que c'est ensemble, par une approche multilatérale, soutenue par l'ensemble des parties, que la lutte contre les EEI sera réellement efficace.

Ici, à Genève, la France a présidé le protocole 2 amendé de la Convention sur certaines armes classiques, la CCAC l'an passé.

Au sein de ce protocole 2 amendé, la France assure depuis plusieurs années maintenant la coordination du groupe d'expert sur les EEI. Elle a dans ce cadre multiplié les activités pour que les acteurs, les experts puissent échanger et avancer sur ce sujet.

Ici, à Genève, la France a financé et continue de financer des projets de recherche de l'UNIDIR afin de faire avancer la connaissance sur la question des EEI. Le dernier en date, un outil d'auto-évaluation, sera développé cette année. Il visera à aider les États dans leurs efforts pour mener des auto-évaluations nationales volontaires sur leurs capacités pour atténuer la menace des EEI. Ce projet est motivé par la question suivante: comment les États peuvent-ils évaluer leurs cadres réglementaires nationaux dans le but d'atténuer de manière globale le développement et l'utilisation des EEI, y compris le détournement de composants commerciaux dans les chaînes d'approvisionnement des EEI ?

Ce dernier aspect, le détournement de composants commerciaux dans les chaînes d'approvisionnement des EEI, est au cœur de la stratégie française de lutte contre les EEI. Car la France reste intimement convaincue que s'est par la prévention que nous arriverons à lutter efficacement contre les EEI. Et cette prévention est indissociable d'une coopération avec le secteur privé. Il est nécessaire d'attaquer le mal à la racine et de prévenir la menace que

constituent les EEI. « Prévention et coopération avec le secteur privé », cela fait maintenant plusieurs années que la France porte ce message. C'est d'ailleurs l'un des points importants qui a été mis évidence dans la dernière résolution sur les IED déposée conjointement par l'Afghanistan, l'Australie et la France lors de la dernière première commission de l'AGNU à New York, une résolution pour laquelle la France s'est battue et a obtenu le consensus, persuadée que c'est une approche soutenue par l'ensemble des parties qui permettra d'avancer.

La France participe ainsi à tous les débats sur les EEI dans les instances genevoises et newyorkaises, car ces débats tournent autour de la sécurité, de l'aide humanitaire, de la lutte contre le terrorisme et de la lutte anti-mines. Ils illustrent la complexité de l'élaboration d'une réponse globale aux engins explosifs improvisés. J'ai parfois eu le sentiment que ces débats étaient perturbés par des incompréhensions et des malentendus entre les différents acteurs. C'est ce qui m'a conduit il y a quelques temps à réfléchir à la rédaction d'un court document sur lequel seraient énoncés une dizaine de ce que nous pourrions appeler des « principes ». L'objectif de ce document n'est pas de révolutionner l'approche de la question des EEI, mais de rassembler l'ensemble des parties autour d'éléments consensuels. Certains de ces principes pourront apparaître comme des évidences pour certains. A vrai dire, l'idéal serait que tout le monde considère ces « principes » comme des évidences... Je vous en livre aujourd'hui quelque uns, dans une version qui reste aujourd'hui un brouillon. Nous allons travailler dans les prochaines semaines et les prochains mois avec tous les acteurs qui le souhaitent pour les affiner :

*1. L'utilisation d'engins explosifs improvisés (EEI) est devenue une pratique courante dans de nombreux conflits, en particulier ceux impliquant des groupes armés non étatiques. Un EEI peut correspondre à la définition d'une mine, d'un piège et / ou d'un autre type de munition explosive en fonction de son design et / ou de sa construction. Les EEI peuvent être utilisés pendant les hostilités de la même manière que leurs équivalents fabriqués industriellement.*

*2. L'ampleur, la létalité, la sophistication et la diversité de ces dispositifs augmentent. Ceux qui construisent des engins explosifs improvisés développent constamment leurs méthodes de construction et leurs modes d'armement et de détonation. Leur conception peut devenir plus élaborée, notamment en ce qui concerne les dispositifs pouvant être liés ou connectés à d'autres pour augmenter leur portée et leur effet. Cela inclut une diversité croissante du nombre et du type de commutateurs, ce qui rend les dispositifs plus faciles à dissimuler et plus difficiles à détecter et à neutraliser.*

*3. Les civils sont les principales victimes des attaques par EEI, le plus souvent dans des zones peuplées. Les personnes déplacées sont souvent incapables de rentrer chez elles même longtemps après que la bataille se soit déplacée vers la ville suivante. Les appareils abandonnés dans les zones «recapturées» constituent un défi pour les efforts de dépollution et de stabilisation, nécessitant une sensibilisation aux risques et une campagne de sensibilisation dans ces zones. Les victimes ont besoin de soins médicaux d'urgence et spécialisés, d'une rééducation physique et d'un soutien psychosocial souvent indisponibles.*

*4. Le personnel militaire, le personnel en uniforme des Nations Unies, le personnel humanitaire et les convois sont également victimes d'EEI. Les engins explosifs improvisés sont souvent très soigneusement conçus et placés pour cibler les militaires en opération ou perturber avec le temps la fourniture de l'aide humanitaire.*

*5. Il est important de prendre conscience de la diversité des EEI. Certains de ces dispositifs peuvent être fabriqués selon un processus similaire à celui des armes explosives de fabrication industrielle, y compris des engins improvisés qui pourraient répondre à la*

définition d'arme à sous-munition de la Convention d'Oslo, ou de mine dans le Protocole II modifié de la Convention sur Certaines Armes Classiques et potentiellement dans la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. D'autres ont une conception technique qui ne leur permet pas de s'inscrire dans les catégories plus larges de mine.

6. En raison de leur complexité croissante, les EEI représentent un danger croissant pour les opérateurs de neutralisation et de dépollution, quel que soit le contexte dans lequel ils opèrent, qu'ils soient humanitaires ou non humanitaires.

7. L'établissement et le partage de normes, politiques, directives et bonnes pratiques sont importants. Des normes de nature technique destinées à être utilisées par des opérateurs chargés de l'élimination des appareils sont essentielles. Ces normes devraient notamment indiquer comment procéder à une analyse de la menace et des risques de ces dispositifs, définir les compétences et les activités de formation connexes, ainsi que le matériel requis pour mener des opérations d'élimination des EEI.

8. Les normes de déminage des EEI diffèrent de celles appliquées au déminage des mines antipersonnel manufacturées. Les responsables des opérations de déminage doivent se conformer aux normes en vigueur afin de ne pas se mettre en danger.

9. Les EEI représentent un défi transversal et multidimensionnel que doivent relever les États, toutes les organisations internationales et régionales, toutes les organisations non gouvernementales concernées et le secteur privé. Le grand nombre d'acteurs impliqués dans la lutte contre la menace des EEI ajoute à la complexité du problème. C'est pourquoi une coordination et une coopération accrues sont nécessaires entre ces acteurs poursuivant des objectifs identiques.

10. Une coopération avec le secteur privé est nécessaire pour endiguer le flux de précurseurs dangereux. Les matériaux pouvant être utilisés pour fabriquer des engins explosifs improvisés sont nombreux et doubles par nature. Il est impératif d'examiner les rôles, responsabilités et contributions potentiels du secteur privé. Le partage d'informations entre les États membres, les organisations internationales et régionales et le secteur privé est essentiel. Il est absolument nécessaire de disposer d'informations plus détaillées sur les types d'engins explosifs improvisés rencontrés, y compris les moyens d'armement et de détonation et leurs effets, afin de mieux adapter la réaction d'atténuation de la communauté internationale.

Comme vous l'aurez constaté, ces principes se veulent consensuels. Car l'objectif de la France est bien que l'ensemble des acteurs concernés avancent ensemble vers un objectif clair qui est la lutte contre les EEI. Nous allons continuer dans les semaines à venir à travailler sur ce document.